

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le



ID: 073-247300254-20221130-2022\_108-DE

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 29 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE: 27

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS: 18** 

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS: 9
- AYANT DONNÉ POUVOIR: 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 29 novembre 2022, à 16h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à l'Ecole de Musique Haute-Tarentaise à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

### **PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice: Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY,

Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles: Paul PELLECUER

Montvalezan: Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez: Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise: Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes: Serge REVIAL, Franck MALESCOUR

Val d'Isère: Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger:

#### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Cécile MULOT donne pouvoir à Laurence REGNIER Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

### **EXCUSÉS**

Bourg Saint Maurice: Morgan LE LANN Séez: Éric JACQUEMOUD, Joëlle CAMPERS

<u>Tignes</u>: Laurence FONTAINE <u>Val d'Isère</u>: Gérard MATTIS <u>Villaroger</u>: Alain EMPRIN

## SECRÉTAIRE DE SÉANCE

#### Franck MALESCOUR

ID: 073-247300254-20221130-2022\_108-DE

Publié le



## 2022-108 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant l'adoption des lignes directrices de gestion qui ont reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 30 novembre 2021 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022;

Considérant que le Conseil Communautaire doit fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

### Il est proposé:

- La création d'un emploi permanent d'Assistant d'Enseignement Artistique 1ère classe dans le cadre d'un avancement de grade.
- La création d'un emploi permanent d'Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle dans le cadre d'un avancement de grade.
- La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 17 Janvier 2023 pour les fonctions de chargée d'accueil de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

  Cet emploi pourra être occupé par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans renouvelable une fois pour une durée de 3 ans au vu de l'application de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction
  - Publique, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- La modification du temps de travail d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet. Suite à sa demande de création d'auto-entreprise de musique par le jeu de société, le temps de travail hebdomadaire pour ce poste diminue de 8 heures par semaine, soit de 20h00 à 12h00.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 18 novembre 2022;

ID: 073-247300254-20221130-2022\_108-DE



Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

• APPROUVE la modification du tableau des effectifs tel que défini en annexe.

#### TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 06/09/2022

		POURVUS		BUDGETAIRES	VACANTS	Dont temps
	BP	TOTAL				non complet
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2		2	0	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	0		2	2	
Adjoint administratif (dont un contrat d'avenir)	12	7	12	5	1 (28h00)	
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2		2	0	
Rédacteur principal de 2ème classe	0	0		0	0	
Rédacteur	1	0		1	11	
Directeur	1	1		1	0	
Attaché principal	1	1		1	0	
Attaché	6	5	18	6	1	
Adjoint technique principal de 1ère classe	4	3		4	1	
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	2		3	1	
Adjoint technique	15	14		15	1	3 (29h00 et 10h30
						et 9h00 28H00) 1 poste à 26/35ème
Agent de maîtrise principal	1	1		1	0	posto a 20/35one
Agent de maîtrise	1	0		1	1	
Technicien principal de 1ère classe	1	1		1	1	1
Technicien Technicien	2	2		2	1	
Ingénieur Territorial	2	2	25	2	1	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1		1	0	
Adjoint d'animation	2	2		2	0	
Animateur Principal de 1ère classe	1	1		1	0	i
Animateur Principal de 2ème classe	1	0		1	1	
Animateur	1	1	5	1	0	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	8	4		8	4	7h00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5	5		5	0	11h00
Assistant d'enseignement artistique	8	7	16	8	1	12h00
infirmier territorial en soins généraux	1	1	1	1	0	
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	0	1	1	1	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	1	1	1	0	
Assistant Territorial Socio-éducatif	1	1	1	1	1	
TOTAUX	87	67	68	87	24	

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Yannick AMET
Président

